L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 19 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

LEÇONS de piano et de français.—Madame Serres, de Paris, élève de Marmontel, du Conservatoire de Paris, reçue institutrice devant l'académie de la Seine, munie des meilleurs certificats de familles de Mexico, qu'elle vient de quitter à cause de son climat, offre de donner des leçons de piano, de français, histoire, géographie, etc., aux meilleures conditions. S'adresser 67 rue Dauphine.

Monsieur Serres, Français, comptable, désire trouver une place de comptable, caissier, teneur de livres, etc. Références des premières maisons de commerce de Mexico. Correspondance française, anglaise, espagnole. S'adresser 67 rue Dauphine. 17 mars—1m—1 2

On demande 1000 bébés blancs au-dessous de deux ans pour le Grand Prix de l'Exhibition de Bébés, qui aura lieu au Musée à Dix Sous de Robinson, le 25 mars. Des prix pour le montant de $1000 seront décernés. Pour plus de renseignements s'adresser ou envoyer son nom et son adresse au directeur. 7mars—

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 13e jour de janvier 1885, deux cent quatre-vingt dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$298,250 00
Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal pendant l'année 1885, cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$198,250 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics le 31 décembre 1885, cent mille piastres	$100,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13e jour du mois de janvier 1885. Cent soixante-neuf mille soixante-cinq piastres et vingt-trois cts	$169,065 23
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1885. Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$198,250 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal pendant l'année 1885. Trois cent soixante sept mille trois cent quinze piastres vingt-trois cts	$367,315 23
Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement. Quatre-vingt mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt six cts	$93,735 86
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts	$273,579 37
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13 janvier 1885, dix mille six cent six piastres, quatre vingt-sept cts	$10,606 87
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres	$100,000 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts	$273,579 37
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre vingt sept cts	$10,606 87
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts	$384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis, savoir:

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quatre piastres cinquante-quatre cts	$5,164 54
Pour le paiement des appointements dus aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante-cinq cents	$94,304 45
Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents	$86 40
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31ème jour de décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres trente-neuf cents	$99,555 39

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

L. S.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Calliope et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 18 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dauphine.

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D.,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 Avril 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. R. Chevalley vs. F. J. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,711.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de F. J. Syme, défendeur, dans les dix actions du capital du Gulf Rice Milling Co.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 mars—19,23,27,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de meubles de valeur, &c, au No 160 de la rue Douane.

Lafitte & Dufilho, agents de Mme Veuve Louis Jerrison et als vs Eva Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 31 mars 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout le contenu du local No 160 rue de la Douane, comprenant un fort lot de meubles de valeur, installations, effets mobiliers divers, &c, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19mars—19,23,27,31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carl Stockmeyer vs. Benjamin Dupont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,047—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros dix huit et dix-neuf de l'îlet numéro six borné par les rues Bienville, Randon, Conti et Lopez, conformément à un plan de F. N. Tourné, en date du 15 mars 1804, déposé en l'étude de S. Magnor, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro 79. Les dits lots mesurent chacun trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent deux pieds trois pouces et quatre lignes.

2° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Randon, Lopez, Conti et la Promenade Carondelet, désignés par les numéros huit, neuf et dix, mesurant chacun trente pieds dix pouces et six lignes de face à la dite Promenade Carondelet, trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Conti par toute la profondeur de la rue Conti à la Promenade Carondelet, le lot numéro dix formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Lopez, ainsi que l'encoignure des rues Conti et Lopez, et mesurant trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Conti et trente pieds dix pouces et sept lignes de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de cent vingt vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Lopez.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par Benjamin Dupont de Mathew Riley conformément à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, en date du 14ème jour de mars 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
19 mars—19,26—avril 2,9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Lafayette Fire Insurance Co. of New Orleans vs Mme Mary Shaeffner, (Schaeffner) femme de James Work et James Work son mari

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 16,032—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre la rue Gravier et le Passage Natchez dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 3 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Laurel, Constance et St André, désignés par les numéros un et deux conformément à un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire, le [illegible] jour d'octobre 1869.

Les dits lots mesurent comme suit: Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Ste Marie et Laurel et mesure trente sept pieds cinq pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur et de façade à la rue Ste Marie de cinquante huit pieds un pouce et six lignes, et le lot numéro deux touche au lot numéro un et mesure vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cinquante huit pieds un pouce et six lignes.

Etant la même propriété que la dite Mme Marie Shaeffner (Schaeffner) a acquise de E. Lardy et autres, conformément à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, en date du 6 octobre 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
3 mars—3 10 17 24 31—avril 3

VENTES PAR LE CONSTABLE.

James McCormick vs. M. Levy.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 10,059. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan au mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, MARDI 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la N. O.
19mars—19 24 30

J. J. Weckerling vs Mme F. H. Erthel.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 9,778.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre les rues St-Charles et Carondelet, MARDI 23 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de ménage, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et en liasse.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
12 mars—12 17 23

Merchants' Mutual Insurance

COMPANY OF NEW ORLEANS.

No 104 Canal Street.

THIRTY FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—	
On fire risks	$232,018 08
On marine risks	13,821 98
On river risks	14,786 77
Total premiums	$260,626 83
Less unearned premiums	72,317 00
Net earned premiums 31st May 1885	$188,309 83
LOSS PAID	
On fire risks	$88,486 91
On marine risks	2,490 26
On river risks	7,579 44
Taxes and expenses, less interest	28,786 34
Reinsurances and return premiums	28,632 98
	$155,975 93
Profit	$32,399 90

The company has the following assets:

Real estate	$253,203 51
Bank, railroad and other stocks	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge	131,446 00
Bills receivable	56,208 22
Premiums in course of collection	30,797 85
Stock of Vallette Dry Dock Company	11,362 50
Judgments	4,395 00
Cash on hand	32,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

F. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 9th day June, 1885.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Lallande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassetti,
Chas. Lafitte,	Alden McLellan,
D. A. Chaffraix,	B. W. Taylor.

18juin—

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. It [illegible] family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs. Joseph E. M. Sivori.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,832—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot No onze, d'après un plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, daté le 12 janvier 1852, déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt-trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton sur cent dix-sept pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix, et cent seize pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme magasin en briques au local No 42 rue Fulton et 41 rue Front, ainsi que tous les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit Joseph E. M. Sivori a acquise par achat de la succession de John Irwin, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, ex-notaire, daté le 31 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mars—18 25 avl 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE,

James R. Mitchell vs. John Davidson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,460—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Girod, Fulton et Notre Dame, désignés sur un certain plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer de la municipalité par les numéros quatre et cinq et ayant les dimensions respectives suivantes, à savoir:

Le lot numéro quatre mesure vingt trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue dite New Levee, et vingt trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et cent vingt et un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq, et le lot numéro cinq mesure vingt trois pieds huit pouces et six lignes de face à la dite rue New Levee et vingt trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et cent vingt et un pieds un pouce et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro six.

Acquis par les défendeurs de Mme Henriette Davidson par acte passé pardevant Wm. J. Castell ancien notaire le 2 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
18mars—18 25—avril 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

John H. Kelting vs Mlle Extina Vandergriff

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,261—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI, 6 avril 1886, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet désigné par le numéro vingt six sur le nouveau plan du Septième District de la Nouvelle Orléans borné par les rues Clinton, Millaudon, Wall et Esther. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et treize sur un plan de Wm Fotsch en l'année 1853, sur copie est annexée à la vente faite à John C. Back le 17 août 1875 pardevant Ernest Commagère notaire et mesurent chacun trente pieds à la rue Wall sur une profondeur de cent quarante deux pieds huit pouces six lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro onze forme l'encoignure des rues Wall et Clinton.

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Mlle Extina Vandergriff du plaignant selon acte passé pardevant Ernest Commagère notaire le 8me jour [illegible] 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5 12 19 26—avril 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles! Meubles! Meubles!

Martin Skenn vs J. W. Lee

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 17,028. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés le [illegible] 22 mars 1886, à 10 heures A. M. de la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un lot de meubles de maison, effets mobiliers divers, etc. contenus dans le local No [illegible] rue des Magasins conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 15 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de terre de valeur [illegible]

E. F. Del Bondio vs Southern Manufacturing and Exporting Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 17 avril 1886, à midi des propriétés ci-dessous décrites à savoir:

1° Cinq lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Philip, Soraparu, Water ou débarcadère public et Levee, désigné comme lot [illegible]

[illegible]

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Wm N. Brown par acte passé pardevant W. O. Hart notaire le 8 avril 1884. Ainsi que toutes les machines et installations qui se trouvent attachées à la dite propriété.

2° Et le droit de patente et franchises de la dite compagnie (défendeur dans cette affaire) acquis du Continental Manufacturing Company Consolidated et New York City et autres par acte passé pardevant W. O. Hart notaire le 13 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17 mars—17 24 31—avril 7 14 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par ceci que le 10me jour de février 1886 jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants savoir: Lucie Huet Herbelin vs. Jules Herbelin—No 16,536.—Sur motion de P. L. Fourchy, avocat de la demanderesse et sur la preuve fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse la loi et le témoignage étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 1 février 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Lucie Huet Herbelin et contre le défendeur Jules Herbelin son époux, décrétant une dissolution de la communauté des biens et acquêts et une séparation de propriété entre elle et son dit époux. Il est en outre ordonné qu'il y ait jugement contre son dit époux, Jules Herbelin, le défendeur, pour la somme de deux mille cinquante piastres, avec intérêt légal du 10 avril 1879, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.

(Signé le 23 février 1886.)

W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 13me jour de mars, de l'an mil huit cent quatre-vingt-six.

CHAS. PARENT.
Député Greffier.

18 mars—3f en dix jours.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER, administrateur, etc., vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Robin, Constance, Race et Annonciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Colp, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente—A douze (12) mois de crédit, l'acquéreur sera requis de fournir une sécurité acceptable au moment de l'adjudication pour le montant de son enchère, portant 7 pour cent par an de la date de la dite adjudication jusqu'à maturité, et devra aussi payer comptant, disons environ $500 pour couvrir les frais et les charges, et aussi un montant comptant suffisant pour couvrir le montant des taxes dues, et 5 pour cent de frais d'avocat sur le montant de l'adjudication. Lesquels paiements comptant seront tous mis au crédit du compte de la dite sécurité.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 15me jour de mars 1886.

H. R. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
17 mars—17, 20, 27—avril 3.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John McCloskey vs. Norflet Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,000—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux terrains situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Lopez et Salcedo, et désignés par les numéros neuf et dix, conformément à un plan dressé par Castaing & Celles, en date du 20 mars 1860, déposé comme référence au bureau de E. Bienvenu, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit: Le lot numéro neuf, trente pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Lopez; et le lot numéro dix, trente pieds onze pouces de face à la dite rue Lopez, sur une profondeur, chacun, de cent deux pieds neuf pouces et quatre lignes.

Avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée comme suit, à savoir: Lot numéro neuf, acheté de Isaac Boone, conformément à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ex-notaire en cette ville, à la date du 19 août 1869; le lot numéro dix a été acheté de John McManus, d'après un acte passé par devant W. J. Castell, ex-notaire, à la date du 11 juin 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—12,19 26—avril 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un lot de terre de valeur et de bâtisses dans le Troisième District.

Succession de George Schwab.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,685—En vertu d'un ordre de vente en date du 23 février 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No deux dans l'îlet borné par les rues Elmire, Remparts, Désiré et Bourgogne, anciennement Craps, et le dit lot mesure vingt six pieds onze pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds et sept pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Felix J. Dreyfous notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 fev—25—mars 5 11,18 25 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Nemours Lauve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,636. Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Pierre Nemours Lauve, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

W. J. McGEEHAN, Greffier
18 mars—18 23 27

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,180—Division A—Attendu que Cicero H. Dorr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eben W. Dorr, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

W. J. McGEEHAN
18 mars—18 23 27 Greffier

Succession de Charles Frinour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,160—Division C—Attendu que F. S. Wiltz Jr. Administrateur a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Frinour, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

W. J. McGEEHAN
17 mars—17 21 20 Greffier

Succession de Thomas Ericson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,898. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles le compte présenté par August Koops, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués [illegible] décharge.

Par ordre de la Cour

W. J. McGEEHAN
16mars—16 20 25 Greffier

Succession de Antoine Crespin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,175. Division D—Attendu que [illegible] Lessey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Crespin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

W. J. McGEEHAN
16mars—16 20 25 Greffier

Succession de William B. Koontz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,401. Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve William B. Koontz, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.
16mars—16 20 25

Succession de Joseph A. Quintero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,140. Division A—Attendu que Tamas C. Quintero a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A. Quintero décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 mars—14 19 23

Succession de Anna Maria Schmeltz, décédée, femme de Samuel Robb et Samuel Robb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,102. Division A—Attendu que Adolphe Robb a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anna Maria Schmeltz, femme de Samuel Robb et de Samuel Robb décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—11 16 20

Succession de Bertrand Crejan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,858—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Bayle et Jules Doucreq exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—11 16 20

Succession de Mme Bridget Casey, femme de John Laue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,135—Division A—Attendu que Patrick Casey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Bridget Casey, femme de John Laue, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—13 17 21

Succession de Pierre Coussiraut.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,050—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Grima, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
11mars—11, 16, 20

Succession de John Lassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 17,039—Division B—Attendu que Mme veuve John Lassen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Lassen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—11,16,20

Succession de Michel Dietrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1,030—Division C—Attendu que Joseph Bowling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michel Dietrich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
12mars—12,16,20

Succession de Mme Amelia Gerardy, femme décédée de Jacob Koenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,051—Division "C"—Attendu que Jacob Koenig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Amelia Gerardy, femme de Jacob Koenig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6,11,24.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Mullen vs. Veuve Michael Lyons, Veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,376.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits titres et intérêts de Mme Eliza Mullen, comme veuve dans la communauté de Michael Lyons, décédé, dans la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Girod et Lafayette, désigné comme lot numéro un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 20 avril 1871, une esquisse exacte du dit plan est annexée à un acte de vente au dit Michael Lyons, passé pardevant E. G. Gottschalk, ex-notaire en cette ville, le 10me jour de Mai 1871 et faisant partie du dit acte; d'après ce plan, le dit lot mesure, en mesure américaine, cinquante deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, quarante-cinq pieds, sept pouces de largeur dans le fond, cent deux pieds, un pouce et trois lignes sur le côté adjacent au lot numéro deux, et cent neuf pieds six pouces de profondeur et face à la rue Girod; le dit lot formant le coin des rues Tchoupitoulas et Girod, et la moitié indivise du dit lot appartient à la défenderesse, Mme Eliza Mullen, comme veuve survivante en communauté de Michael Lyons décédé.

Saisi dans l'affaire et dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17,24,31—avril 7 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Syndic.

Charles Mooney vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,877—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 avril 1886 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Julie, anciennement Florida Landing, Freret, anciennement Pine, et Cypress, et désigné comme lot numéro deux cent trente cinq sur un plan dressé par L. Reizenstein voyer en date du 31 mai 1858 déposé en l'étude de Théodore O. Stark ancien notaire en cette ville comme plan numéro deux cent cinq. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Locust sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par Charles Mooney de Henry Bucke conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le 9me jour de décembre 1876.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans la susdite affaire.
16mars—16 23 30 avl 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Martha Ann Case, veuve de Don Carlos Case, vs la succession de J. J. Hickock

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,998. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 avril 1886 à midi, des propriétés et autres décrites, à savoir:

1. Trois certains lots de terre [illegible] avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Carrollton, maintenant le 7ème district de cette ville, et désignés comme lots [illegible] dans l'îlet No 22 E [illegible], borné par les rues First ou [illegible], Short, Hampson et Washington. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue St Charles sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2. Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et îlet que les lots ci-dessus et faisant partie du lot No [illegible] d'après le plan No 65 déposé au bureau de feu de Selim Magner, notaire de cette ville. La dite portion de terre mesure trente cinq pieds de face à la rue Short sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le tout ayant été acquis par feu Mme J. J. Hickock de Mme Don C. Case d'après acte passé devant Wm H. Peters, notaire, en date du [illegible] février 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5mars—16 20 30 avr 6 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Ed Larue & Cie vs Henri Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 16,621 [illegible]

[illegible]

LIASSE

Cinq (5) vaches.
Trois (3) [illegible]
Deux (2) [illegible]
Trois (3) charrettes
Un (1) wagon
Et un lot d'outils sur la dite 1] propriété
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 fev—27 6 13 20 27 3Omars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Sherif Civil, du magasin en briques, au local No 42 Fulton et 41 rue Front.

La banque des Citoyens de la Louisiane vs J. E. M. Sivori

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,760. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, MARDI le 6 avril 1886, à midi de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot numéro onze, sur un plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant voyer en date du 12 janvier 1852 déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt et un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix sept pieds un pouce et sept lignes sur le côté de la ligne du lot numéro dix et cent seize pieds six pouces sur le côté de la ligne du lot numéro douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Les dites bâtisses sont connues comme le magasin en briques au local No 42 rue Fulton et No 41 rue Front.

Saisi dans l'affaire et dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5,12,19,26—avril 2,6

ANNONCE JUDICIAIRE

Columbus H. Allen vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 mars 1886, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Le terme non expiré d'un bail de la propriété connue comme le "Stonewall Rice Mill," (Moulin à riz Stonewall), situé au coin des rues Girod et Commerce, Nos 70 et 72 rue Girod—le dit bail étant comme suit:

1° à $25 00 par mois du 1er juin 1885 au 1er juin 1886.
2° à $30 00 par mois du 1er juin 1886 au 1er juin 1887.
3° $35 00 par mois du 1er juin 1887 au 1er juin 1888.
4° à $40 00 par mois du 1er juin 1888 au 1er juin 1890; le dit loyer est mensuellement.
Et au cas où le dit bail ne se vendrait pas à prime alors en outre:
2° Le droit d'occupation de la propriété décrite ci-dessus du jour de vente au 1er juin 1890.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 15 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Vve Antoine Delesparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,051—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu, le 8 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos. 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1850 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.

Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex notaire public, le 6 octobre 1862. (Enregistré au bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547.)

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17mars—17,24,31—7,14,17avril,

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs. James J. Woulfe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 16,825.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à 12 m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras et formant l'encoignure des rues Lafayette et Freret et mesurant trente un pieds de face à la rue Lafayette, trente un pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent six pieds cinq pouces et une ligne sur la rue Freret et cent six pieds six pouces et six lignes de l'autre côté, le tout plus ou moins. Le dit lot ou portion de terre forme tout le lot numéro sept et une partie du lot numéro six qui le touche, les quels lots sont désignés comme tels sur un plan dressé par Louis H. Pilié voyer en date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny notaire en cette ville pour référence. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Wm C. Joshen, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell ancien notaire le 21 avril 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
26fev—26 5 12 19 26 30mars

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Hercules Roussa vs. ses créanciers. No 17,20[illegible]—Division D—Ordre de Cour. Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Hercules Roussa soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, MARDI le 20me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que George McLean Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans 17 mars 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 mars—3f au 20avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Charles Dorhauer vs ses créanciers. No 17,187. Division C. [illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE [illegible]

[illegible]

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 fev—3f au [illegible] mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE [illegible]

[illegible]

Joseph Dunbar vs. ses créanciers.

[illegible]

W. J. McGEEHAN, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE [illegible]

[illegible]

Il est de plus ordonné que E. D. White, Esq. avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, [illegible] 1886

(Signé) N. H. RIGHTOR Juge

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 fev—3f au 29 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. John H. Campman vs ses Créanciers. No 16,884. Division D. Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire John H. Campman soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire, à son bureau No. 5 [illegible] de cette ville le lundi 22me jour de mars 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que R. H. Marr Jr. Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle Orléans, 10 février 1886

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge

Pour copie conforme.

Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
19fev—3f au22mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. August Meyer vs. ses créanciers—No. 17,116. Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire August Meyer soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 12ème jour d'avril 1886 à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit August Meyer soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 8 mars 1886.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. A. & P. A. Villeraun, vs Leurs Créanciers—No. 16,860. Division —. Ordre de Cour. Qu'une assemblée des créanciers de A. & P. A. Villeraun, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue par devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, Lundi le 22ème jour de mars 1886 à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1886

Signé. A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.
16 fév—16 23—10 16 22 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—L. J. Barthélemy vs. ses Créanciers—No. 16,387—Division A—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition ci-lassée ce jour. Il est ordonné par la Cour que l'ordre, dans cette affaire, rendu le 25 février 1886, soit amendé de façon à fixer la réunion des créanciers de L. J. Barthélemy, le 13 avril 1886 à 11 heures A. M. et que W. S. Parkerson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable.

Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1886.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme.

JAMES D. RANKIN, député greffier
12mars au 13 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

CHARMANTE RESIDENCE

No. 297 rue Bourbon entre Esplanade et Quartier.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 40 rue Royale—SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Esplanade, Quartier et Dauphine, désigné par le No. 2 et mesure 31 pieds 1 pouce et lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 83 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette charmante résidence en briques à un étage avec mansarde qui vient d'être parfaitement réparée et peinte avant six chambres, corridor d'entrée, grande galerie, de côté, une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres, une bâtisse en bois dans le fond, tuyaux à gaz, cuve, waterworks, lieux d'aisance, etc., etc., connue comme le numéro municipal 297 de la rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spécial, privilèges et lien de vendeur avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat et les bâtisses assurées et la police transférée au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles dans l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1886 en sus du prix de son adjudication et il est requis de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente sur le prix de son enchère.

Acte de vente pardevant James Fahey notaire aux frais de l'acquéreur.

Vente très positive.

7mars—7 13 à la vente.

Terrains dans le Troisième District, coin des rues Laharpe et Rocheblave.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 40 rue Royale—SAMEDI 20 mars 1886, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St Charles

Trois terrains situés dans le Troisième District, bornés par les rues Laharpe, Colombus, Tonti et Rocheblave, désignés par les Nos. 20, 21 et 22 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces et [illegible] lignes de face à la rue Laharpe sur 125 pieds de profondeur. Le No 22 forme le coin des rues Laharpe et Rocheblave.

Conditions: Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant les taxes de 1886 en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. [illegible] aux frais de l'acquéreur

13 mars

PAR LEVY HEIDINGSFELDER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence confortable pour famille, No 62 rue St Philippe.

Succession de [illegible] Heidingsfelder décédé.

Vente à l'encan.

[illegible]

PAR [illegible] & [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Articles de tailleurs, Draps, [illegible]

Auguste Meyer contre Ses Créanciers

[illegible]

PAR VINCENT & CO

ANNONCE JUDICIAIRE

Articles de mode, Vitrines, comptoirs, etc., etc.

H. A. S. Backer vs ses créanciers. No 16,[illegible]

PAR VINCENT & CIE, Alex. Levy, encanteur. VENDREDI 19 mars 1886, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du [illegible] mars 1886, il sera vendu les articles de [illegible] que contient le magasin No 52 rue de Chartres à l'encoignure de la rue Douane, [illegible] vitrines, comptoirs, miroirs, [illegible] et droit d'occuper le dit local jusqu'au 30 septembre 1886.

7mars—8 1[illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession Geddes.

L'emplacement de la propriété de l'Hôtel Southern, détruite par le feu, à l'encoignure des rues Carondelet et Julie. Cette propriété de choix pour résidence, Nos. 189 et 191 rue Julie touchant à la rue Carondelet

Vente en partage

Mme Mary Henry et als vs Les Mineurs Geddes

No 16,088. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR, N. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus le 18 décembre 1885 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite à savoir:

1. L'emplacement de Southern ou Continental Hotel, à l'encoignure nord est des rues Carondelet et Julie dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Julie et [illegible] mesure [illegible] pieds [illegible] pouces et [illegible] lignes de face à la rue Julie sur une profondeur [illegible] de face à la rue Carondelet de 96 pieds entre lignes parallèles ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] pouces et [illegible] lignes en commun avec le lot [illegible]

2. Deux résidences en briques à deux étages Nos 189 et 191 rue Julie dans l'îlet borné par les rues Julie, Carondelet, Commune et St Charles. Le terrain se compose de deux lots mesurant comme suit: [illegible] mesure 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et l'autre lot mesure 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les dits lots se touchent et l'emplacement de l'Hôtel Southern décrit par le lot ci-dessus décrit ont l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur ouvrant sur la rue Carondelet en usage avec les autres terrains de l'encoignure.

Les améliorations comprennent sur chacun de ces lots une résidence en briques à deux étages avec corridors et installation pour résidence et comme placement peut appeler l'attention des acquéreurs de propriétés.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un, deux et trois ans, à partir du jour de la vente, en billets d'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an, assuré par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, aussi les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat pour assurer le paiement des billets, les améliorations devront être assurées pour toute leur valeur et les polices transférées au porteur des billets jusqu'à leur paiement final. Ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les dites propriétés pour l'année 1886 en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James H. Woulfe, notaire.

14 mars—14,20,27—avril 3,10,17.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—C. H. Allen vs. ses créanciers—No 16,252. Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Columbus H. Allen, individuellement et comme membre de l'ancienne maison Allen & Syme, soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et fixer les termes et conditions auxquels les propriétés cédées seront vendues dans cette affaire et restant non vendues seront vendues et qu'il y en soit donné aux créanciers.

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1886.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17mars—3f au 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI 19 mars à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 19 mars—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Emplacements de choix pour bâtir près du Parc de Ville Super[illegible] sans réserve à l'encan

Succession de Robert Montes et femme

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet. SAMEDI [illegible] 1886, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du [illegible] 1886 [illegible] cession de Robert Montes [illegible]

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Magasin double en briques à trois étages

[illegible]

en briques à trois étages

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Actions d'Assurance et de [illegible]

[illegible]

Residence confortable pour famille

Une maison en bois à deux étages,

No 110 rue Clio.

Succession de [illegible]

A

Vente pour un partage.

A long crédit. A l'encan

PAR [illegible]

[illegible]

Cette résidence [illegible]

[illegible]

Le lot de terre [illegible]

[illegible]

Conditions [illegible]

[illegible]

PAR MATHER & [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de valeur dans le [illegible]

La résidence cottage à deux [illegible]

La bâtisse en briques à deux [illegible]

[illegible]

A l'encan.

PAR MATHER & [illegible], encanteurs [illegible] SAMEDI [illegible] à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine [illegible] Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible] No 16,176 [illegible] William Kerr [illegible]

1. UN CERTAIN LOT DE TERRE [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Race et Orange désigné par la lettre B. Le dit portion de terre mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Orange sur une profondeur de 70 pieds [illegible]

Les améliorations consistent [illegible] en briques à deux étages [illegible]

2. UN LOT DE TERRE DE VALEUR ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Tchoupitoulas désigné par la lettre A et mesurant 63 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 93 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une RESIDENCE COTTAGE à deux corps de logis connue comme les Nos 104 et 106 de la rue Rousseau.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, mesures américaines et d'après des plans faits par Chas. Schwander, voyer, daté [illegible] 1886.

Termes et conditions: Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant A. S. Beck, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1886.

24 fév—24 28 mars 7 14 21 27

ELIXIR ALIMENTAIRE

DE

DUCRO.

Son principe, la viande pure, est scientifiquement combiné avec des substances médicinales qui lui donnent des propriétés stimulantes merveilleuses. Les forces vitales sont régénérées sans qu'il en résulte de fatigue pour les organes de la digestion. Il est inappréciable dans les cas de fièvres typhoïdes, jaunes et paludéennes et donne la force de se débarrasser de ces maladies malignes. Il est hautement recommandé par les principaux médecins de Paris comme un tonique pour les convalescents et les personnes faibles, aussi pour les affections des poumons. Vendu par tous les pharmaciens et droguistes.

1er mai—1 an—Y